

Gestion de l'érosion et des sédiments

Allée véhiculaire privée: Allée qui

relie un stationnement privé à une

Fiche technique no. 11: Drainage d'une allée véhiculaire privée

Selon le Règlement 961-07 sur la protection de l'environnement, un minimum de 80% des eaux de ruissellement doit être capté et infiltré sur les terrains individuels. Les eaux provenant de votre allée véhiculaire doivent donc être dirigées sur votre terrain au lieu de se déverser directement au fossé de rue.

AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE VÉHICULAIRE

SITUATION 1: BOMBEMENT

BOMBEMENT—COUPE

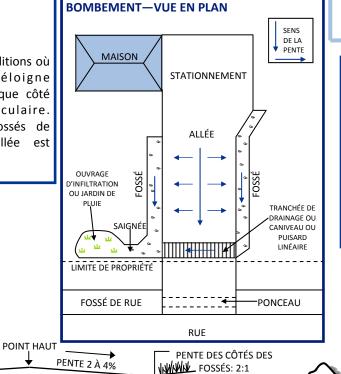
PENTE 2 À 4%

ALLÉE VÉHICULAIRE

TRANSVERSALE

FOSSÉ

Est utilisé dans les conditions où le drainage s'éloigne adéquatement de chaque côté de l'allée véhiculaire. L'aménagement de fossés de chaque côté de l'allée est recommandé.



APPLICATION

Lorque la pente de l'allée véhiculaire privée est orientée vers la rue, peu importe le degré de pente.

DE

RUE

rue publique ou privée.

RUE Q' ALLÉE VÉHICULAIRE PRIVÉE MAISON

PONCÉAU /
FOSSÉ DE
RUE

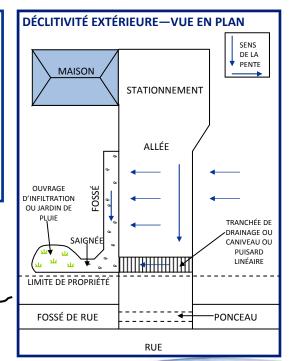
SITUATION 2: DÉCLITIVITÉ EXTÉRIEURE

Est utilisée sur les flancs de collines, de même que pour disperser les eaux de ruissellement des dans baissières dépressions naturelles aménagées. ou L'intégration d'un drain français peut en augmenter l'efficacité.

DÉCLITIVITÉ EXT.—COUPE
TRANSVERSALE

PENTE 2 À 4 %

ALLÉE VÉHICULAIRE
FOSSÉ



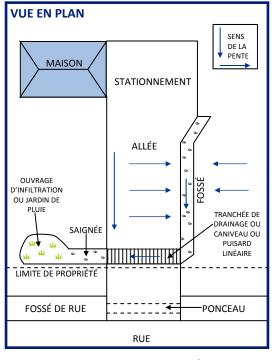




Fiche technique no. 11: Drainage d'une allée véhiculaire privée

SITUATION 3: DÉCLITIVITÉ INTÉRIEURE

Est utilisée lorsque le drainage par fossé est plus efficace et où la pente du drainage risque d'éroder l'assiette de l'allée véhiculaire. Cette technique concentre les eaux de ruissellement dans un fossé. L'intégration de drains transversaux et de bermes de diversion peut être efficace pour disperser l'écoulement concentré du fossé.







Un aménagement adéquat de l'assiette de l'allée véhiculaire en permet le drainage de façon à prévenir l'accumulation d'eau, de même que l'érosion de l'allée.

SAIGNÉE

La saignée est construite pour diriger l'eau du fossé dans une zone naturelle boisée dont la superficie est équivalente à 20% de la surface de l'allée véhiculaire drainée, un jardin de pluie ou un ouvrage d'infiltration. Il s'agit d'un prolongement du fossé.

- La sortie de la saignée devrait être évasée, de niveau et recouverte de pierres nettes angulaires concassée de 10 à 15 cm (4 à 6 po) de diamètre pour diffuser les eaux provenant du fossé. Elle devrait être de 4.5 à 6 m (15 à 20 pi) de long, au moins 2m (7 pi) de large au sommet et au moins 0.6 m (2 pi) de profond;
- Dans les pentes fortes, des saignées devraient être aménagées à tous les 15 mètres (50 pieds);
- Les parois intérieures de la saignée doivent être stabilisées de la même façon que le fossé;
- Il est important d'enlever périodiquement les sédiments pouvant s'accumuler dans la saignée.

TRANCHÉE DRAINANTE

Pour intercepter les eaux de ruissellement résiduelles en provenance de l'allée véhiculaire avant d'atteindre l'emprise municipale et la rue, l'aménagement d'une tranchée drainante, d'un caniveau ou d'un puisard linéaire est de mise.

